



**REGLEMENT PARTICULIER POUR UNE EPREUVE
NATIONALE D'UNE JOURNEE**

Art. 1 - Organisation

La Société NUOVA CICLISTICA PLACCI 2013 A.P.D. Cod. Société 07G1809 Via Della Repubblica n° 10 Cap 40027 Città Mordano (BO) Tel. 348 8622604 Fax 0542 52689 Organise le Strade Bianche di Romagna

Epreuve d'une journée inscrite au calendrier national FCI - classe 1.13 qui aura lieu le **25 mars 2017**.

La participation est réservée aux athlètes des catégories (à spécifier) Under 23 Pour équipes des Fédérations affiliées a la F.C.I. et U.C.I. selon les Norme Attuative F.C.I.

Responsable organisationnel

SELLERI MARCO licence nr. A050390 mobile 348 8622604

Directeur de Course International BABINI RAFFAELE

Licence FCI nr. 035925F mobile 335 6511776

Vice-Directeur de Course International RONCHI STEFANO

Licence FCI nr. 605015T mobile 329 5673386

ARTICLE 2 – DOCUMENTS POUR APPROBATIONS

La compétition se dispute sur un parcours indiqué dans les documents suivants :

- Itinéraire horaire
- Profil de l'épreuve
- Plan de l'épreuve
- Plan , description et profil des 3 derniers km
- Déclaration directeur de course et vice-directeur de course
- Liste des hôpitaux situés à proximité du parcours
- Description zone déviation voitures
- Plan zone de départ et d'arrivée avec indication siège du Jury, contrôle Antidoping, secrétariat, salle de presse, direction organisation.

ARTICLE 3 – INSCRIPTIONS - PARTICIPATION

La course est sur invitation, l'inscription doit être effectuée au moyen du bulletin d'engagements qui doit parvenir à l'organisateur 20 jours avant la date de l'épreuve; elle est réservée aux équipes composées da minimum 4 et maximum 6 coureurs selon les règlements FCI.

L'équipe, 72 heures avant la course, doit confirmer les nommés du titulaires et des 2 réserve. Pour l'éventuel indemnité de participation voir le bulletin officiel d'engagement.

ARTICLE 4 - PERMANENCE

Ouverture de la permanence : heures **9,00** de **25 mars 2017**

les opérations de contrôle des licences se dérouleront le **25 mars 2017** de **9,30** h à **11,30** h à (lieu) Hall polyvalent Via della Repubblica, 10 40027 Mordano (BO).

ARTICLE 5 – REUNION TECHNIQUE

La réunion technique avec le Directeur d'organisation, le Collège des Commissaires, les Directeurs Sportifs ou Dirigeant d' Equipe avec licence FCI et le représentant du S.T.F. aura lieu de **12,00** h à **12,30** h à (lieu) Hall Conseil de Mairie de Mordano .

ARTICLE 6 – CONTROLE DE DEPART

Les coureurs effectueront la signature de la feuille de départ de **11,45 h** à **13,15 h** à (*lieu*) Borgo General Vitali Mordano (BO). Le départ est fixé à **13,30 h** à (*lieu*) Borgo General Vitali (BO).

ARTICLE 7 – PASSAGES A NIVEAU

Les passages au niveau seront signalés sur l'itinéraire horaire.

Toute situation de course sera tranchée par la réglementation FCI/UCI a cet propos.

ARTICLE 8 – CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Le contrôle antidopage sera effectué suivant les règlements de FCI/UCI à (*lieu*) Chamo Sportif de Mordano en via Bacchilega.

ARTICLE 9 – RADIO COURSE

Tout véhicule autorisé a suivre la course doit être pourvu d'une signe distinctif et équipé de radio récepteur « Radio-Course » diffusée en langue italienne et française ou anglaise. Fréquence **26,945** Canal **33**.

ARTICLE 10 – ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance mécanique des coureurs, sera effectué par 3 voitures neutres prévues par l'organisation (avec 3 vélos) pour le changement des roues ou des vélos. Le service d'assistance mécanique est déroulée du Team Orfeo Casolari Campagnolo Selle Italia.

(Pour la course dames le service d'assistance mécanique peut être effectué par 2 voitures)

L'organisateur autorise un service d'assistance mécanique à partir de moto.

ARTICLE 11 – PROTOCOLE

Le 10 coureurs premiers nr. 3 de l'épreuve doivent se présenter au protocole dans un délai maximum à 10 minute après leur arrivée.

ARTICLE 12 – SANCTIONS

Les infractions appliquées seront celles du règlement F.C.I. <<Infrazioni e Sanzioni – all. 2 et 4 du RTAA>> et règlement de l'UCI.

ARTICLE 13 – PRIX

Les prix seront donnés aux premiers 10 coureurs arrivée à la fin de la compétition suivant la réglementation nationale et selon les lois de l'Etat Italien.

ARTICLE 14 – DÉLAI D'ARRIVÉE

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en case de exceptionnelles circonstances de force majeure.

ARTICLE 15 – RAVITAILLEMENT

Il est permis selon la réglementation FCI/UCI.

ARTICLE 16 – ROUTE DE COMPETITION

Le parcours mesure 131,400 km est presque complètement plat, il y aura une courte montée au km 100.800, la première partie dans l'asphalte le long de 500 mètres avec une pente moyenne de 15%, la montée est de 2,500 km à la fin où il restera déposé le seul GMP de la course, ne sera attribué qu'à la première. Sur le chemin, il y aura 17 secteurs de glissement assez route de gravier pour un total de 21.300 km. Le premier secteur de la route blanche commence à 24.500 km et 1.100 km de long tandis que l'entrée du dernier secteur de la route blanche est l'arrivée est 2.600 km de long et 700 mètres Portez une attention particulière tout au long de la durée de la course, le routes sont principalement d'une campagne, tant ceux de la route goudronnée en blanc, la majorité d'entre elles sont très étroites.

ARTICLE 17 – ASSISTANCE MÉDICALE

Sera assurée par 3 ambulance et deux médecin de course Dott. Giovanni Sella et Dott. Les hôpitaux le long du parcours sont :

Bologna: Ospedale Maggiore

Indirizzo: Largo Nigrisoli, 2 40133 Bologna

Telefono: 051 647 8111

Imola: Santa Maria della Scaletta

Indirizzo: Via Montericco, 4 40026 Imola (BO)

Telefono: 0542 662111

Lugo di Romagna: Ospedale Umberto 1°

Indirizzo: Viale Dante, 10 48022 Lugo (RA)

Telefono: 0545 214111

Faenza: Ospedale di Faenza

Indirizzo: Viale Stradone, 9 48018 Faenza (RA)

Telefono: 0546 601111

ARTICLE 18 – CODE DE LA ROUTE - RESPONSABILITÉ

Les coureurs et les chauffeurs des véhicules officiels présents à la course sont tenus d'observer rigoureusement le Code de la Route ainsi que les dispositions de la Direction de l'Organisation.

Les plaques officielles seront retirées à toute personne qui (directement ou indirectement) sera responsable du non respect des dispositions ci-dessus évoquées.

Le Directeur Sportif est le responsable des coureurs e des toutes personne de l'équipe communique a l'organisateur au moment de l'accréditation.

L'Organisateur mettra en place un service de sécurité pour la protection des coureurs.

La course sera précédée d'une voiture avec panneau <<**attention-course cycliste**>> et une autre voiture ayant un panneau <<**fin de course cycliste**>> que fermera la course.

ARTICLE 19 – DISPOSITIONS FINALES

La manifestation se déroule selon les dispositions réglementaires de l'UCI, celles de la FCI compatibles avec le règlement UCI et les lois de l'Etat Italien.

*LE PRESIDENT de la SOCIETE
Marco Selleri*

*Directeur de Course International
Raffaele Babini
Vice-Directeur de Course International
Stefano Ronchi*